

PROCÈS-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2023

Le 23 octobre 2023, à 20 h 30, le Conseil municipal de la Ville de CREST, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en session ordinaire, sous la présidence de Hervé MARITON, Maire

Date de convocation : 16 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Présents : Stéphanie KARCHER, Jean-Pierre POINT, Boris TRANSINNE, Morgane PEYRACHE, Christophe LEMERCIER, Ruth AZAÏS, Anne-Marie CHIROUZE, Thierry GUILLOUD, Caryl FRAUD, Jean-Marc MATTRAS, Lucile BERNARD, Ludovic GAUTHIER, René-Pierre HALTER, Nicolas SIZARET, Catherine PANNE, Athénaïs KOUIDRI,

Procurations :

- Audrey CORNEILLE à Jean-Pierre POINT
- Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE
- Françoise ROZIER-FAURE à Ruth AZAÏS
- Régis LAFLORENTIE à Morgane PEYRACHE
- Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER
- Jean PREVOST à Jean-Marc MATTRAS
- Sarah DUVAUCHELLE à Stéphanie KARCHER
- Sébastien COURTHIAL à Lucile BERNARD
- Dominique MARCON à René-Pierre HALTER
- Agnès FOUILLEUX à Nicolas SIZARET
- Gilles RHODE à Athénaïs KOUIDRI

Excusée : V. ROCHE,

Secrétaire de séance :

Ruth AZAÏS

Monsieur le Maire rend hommage à Dominique BERNARD et se souvient des autres tragédies qui ont eu lieu en France. Ces moments d'émotion, ces moments de silence, d'évidence, ne sont pas une réponse suffisante au terrorisme et contre les terroristes. Ils justifient de se défendre et de se battre contre le terrorisme. La guerre, hélas, provoque des malheurs dans le monde. Ici en France nos compatriotes sont assassinés, au-delà de nos compatriotes, de nombreux Israéliens. La guerre provoque aussi des victimes dans la population palestinienne, hélas otages d'un mouvement terroriste. Mais le pire serait la victoire du terrorisme pour les hommes et les femmes épris de liberté et de fraternité, pour notre civilisation. C'est cela le message que je souhaitais exprimer ce soir devant le conseil municipal de Crest avec une pensée pour toutes les victimes que les conflits peuvent provoquer et avec le rappel de notre indignation à l'égard de la terreur qui parfois hélas s'exprime dans le monde et a fait encore ces dernières semaines des victimes.

ORDRE DU JOUR

- 1) Débat sur le rapport d'orientation budgétaire
- 2) Durées et modalités d'amortissements à compter du 01 janvier 2024 suite au passage à la nomenclature M57
- 3) Admission en non valeur et créance éteinte – budget de la commune
- 4) Décision modificative – budget de l'assainissement
- 5) Personnel communal : recrutement et rémunération des agents recenseurs
- 6) Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs
- 7) Approbation d'un protocole transactionnel concernant un litige relatif à la PAE
- 8) Convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- 9) Présentation du rapport annuel 2022 du délégué du service de l'eau
- 10) Présentation du rapport annuel 2022 du délégué du service de l'assainissement
- 11) Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau
- 12) Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif
- 13) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SME Drôme-Gervanne -année 2022
- 14) Convention de veille et stratégie foncière entre la commune, la CCCPS et EPORA
- 15) Présentation du rapport d'exploitation de la Tour – année 2022
- 16) Avenant à la DSP pour l'exploitation de la Tour

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Il donne lecture des procurations et fait circuler la feuille de présence.

Madame Ruth AZAÏS est ensuite élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur la liste des décisions envoyées au Conseillers municipaux, prises en vertu des délégations qui ont été accordées au Maire par le Conseil municipal :

2023-406 Convention avec Madame MAZURIER pour la mise à disposition de la salle Coloriage du 27 au 30 octobre 2023

2023-407 Convention avec l'association 4CA pour la mise à disposition de la salle Moulinages les 11 et 12 novembre 2023

2023-408 Convention avec l'association l'Auberet Tout Terrain pour la mise à disposition de la salle Moulinages le 4 novembre 2023

2023-409 Convention avec l'Inspection de l'Éducation nationale pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 8 novembre 2023

2023-410 Convention avec l'association CLAP pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 10 octobre 2023

2023-411 Convention avec la Direction Enfance Famille pour la mise à disposition de la salle des Acacias de septembre à décembre (plusieurs dates)

2023-412 Renoncement DPU immeuble bâti 2 rue Saint-François – propriétaire Mme CHAUFFERT – acquéreur Mme DOUCET

2023-413 Renoncement DPU Immeuble bâti 20 et 22 rue de l'Hôtel-de-Ville – propriétaire SCI du Mont Aiguille – acquéreur SCI SIVA

2023-414 Renoncement DPU immeuble non bâti 15 rue Lieutenant-Prunet, chemin du Grand-Saint-Jean – rue de Saleine – propriétaire Les Cyclamens – acquéreur M. BRETIÈRE

2023-415 Renoncement DPU immeuble bâti quartier Mazorel Nord – propriétaire M. MARBEAUD – acquéreurs M. et Mme GIRARD et SCI le Souveyron

2023-416 Renoncement DPU immeuble bâti 1 rue des Poitiers – propriétaire MME LEGGETT – acquéreur M. PAGLIARO

2023-417 Renoncement DPU immeuble bâti 69 rue de la Calade – propriétaire Mme CADOT – acquéreur M. MOURIER

2023-418 Renoncement DPU immeuble bâti 6 rue des Frères-Gamon -propriétaire Mme GRANJON – acquéreur M. MESSE et Mme GRANGAUD

2023-419 Renoncement DPU immeuble bâti 1 rue Martelle – propriétaire Mme ANCEAUX – acquéreur M. BODIN

2023-420 Signature d'une convention avec le docteur Vuillemin pour les soins aux animaux accidentés sur la voie publique pour une durée de 3 ans

2023-421 Contrat de cession avec l'établissement SEA ART pour accueillir à Crest un spectacle le 21 septembre 2023

2023-422 Convention avec l'association « Entente Crest'Aouste de Football » pour l'encadrement sur le temps périscolaire du 4 septembre au 5 juillet 2024

2023-423 Convention de partenariat signé avec l'école Royannez pour la mise à disposition de la salle ARS à compter du 18 septembre 2023

2023-424 Convention ponctuelle de location de salles communales Handball Club Pays de Saillans pour la mise à disposition salle Y.-POINT le 29/09/23

2023-425 Convention association Le Sel de Crest pour la mise à disposition salle des fêtes de l'AMAPE le 7 octobre

2023-426 Avenant 2 signé avec la société Veziat concernant l'accord-cadre de fournitures courantes et de services relatif l'impression de documents administratifs

2023-427 Avenant 1 signé avec la société SAS Lacoste bureau concernant l'accord-cadre de fournitures courantes de papeterie

2023-428 Annulation décision 2023-205 – Renoncement DPU montée Saint-Antoine – propriétaire Rampa réalisations – acquéreur M. CHOLVY

2023-429 Annulation décision 2023-417 établie au nom de Maître Kosmala

2023-430 Renoncement DPU immeuble bâti et non bâti 3 impasse des Vieilles-Prisons – propriétaire Mme DESBOIS – acquéreur M. LE GUELLEC

2023-431 Contrat avec l'association Stimuli pour présenter le dispositif « micro-folie » au centre d'art de Crest du 20 novembre au 10 décembre 2023

2023-432 Convention avec le cabinet Jeanselme pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 12 septembre 2023

2023-433 Signature convention avec SNCF Gare & Connexions pour la convention pour l'utilisation des toilettes publique jusqu'au 30/09/2033

2023-434 Défense des intérêts de la commune par le cabinet CMS – affaire LORIE

2023-435 Convention avec la maison Processwork pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 19 septembre

2023-436 Convention avec le comité de jumelage pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 16 décembre 2023

2023-437 Convention avec le cabinet Jeanselme pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 24 octobre 2023

2023-438 Convention avec le syndicat mixte de la rivière Drome pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 17 octobre 2023

2023-439 Convention avec l'association Aikido Crest pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 5 octobre 2023

2023-440 Convention avec le groupe local EELV pour la mise à disposition de la salle 1 rue Dumont le 2 octobre 2023

2023-441 Contrat d'hébergement messagerie e-mail signé avec la société Nexio

2023-442 Contrat de cession avec l'association « théâtre ainsi de suite » pour accueillir un spectacle le 19 octobre 2023

2023-443 Convention à l'ombre de la Tour pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 11 novembre 2023

2023-444 Convention avec l'OGEC de Crest pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 24 novembre 2023

2023-445 Convention de partenariat avec l'association Archijeu pour l'organisation du festival du jeu

2023-446 Convention de partenariat avec l'association Croco pour l'organisation du championnat de ligue Auvergne Rhône-Alpes

2023-447 Convention avec le club avicole et ornithologique de la Drôme pour la mise à disposition de la salle Moulinages les 7 et 8 octobre 2023

2023-448 Convention avec la société des Amis du Vieux Crest pour la mise à disposition de la salle Rembrandt du 4 octobre 2023 au 30 juin 2024

2023-449 Renoncement DPU immeuble bâti 5 lotissement Hameau Saint-Antoine – propriétaire Rampa réalisations – acquéreur M. VALLESPIR – Mme FOUINAT

2023-550 Renoncement DPU immeuble bâti rue Paramente – rue des Porterons – propriétaires famille ALLONCLE – acquéreur M. MERCIER – Mme WENDLING

2023-551 Renoncement DPU immeuble bâti 17 rue Saint-François – propriétaires M. MOCCELIN et Mme BETTENCOURT – acquéreurs M. BIDOLLET – Mme MOYRAND

2023-552 Renoncement DPU immeuble bâti lot 4 hameau de Saint-Antoine – propriétaire Rampa réalisations – acquéreurs M. et Mme BROUSSAUD

2023-553 Renoncement DPU Immeuble bâti et non bâti 19 et 21 rue des Alpes – propriétaire LC PROMOTION – acquéreur M. Serge GALL

2023-554 Renoncement DPU immeuble bâti et non bâti 19 et 21 rue des Alpes – propriétaire LC PROMOTION – acquéreur Nora BENSADOUNE

2023-555 Renoncement DPU immeuble bâti et non bâti 19 et 21 rue des Alpes – propriétaire LC PROMOTION – acquéreur M. COMBIER et Mme RENOUX

2023-556 Renoncement DPU immeuble bâti 21 – 29 rue des Alpes – propriétaire LC Promotion – acquéreur Mme CESSAC

2023-557 Renoncement DPU immeuble bâti 53 rue des Auberts – propriétaire association les Amis de Sainte-Claire – acquéreur le service drômois M. RAVIT

2023-558 Renoncement DPU immeuble bâti allée Claude-Monet – propriétaire famille HERRY – acquéreur Mme Odile CADOT

2023-559 Avenant à la convention pour la location de la salle des Acacias pour le SNUIPP

2023-560 Convention avec l'association Tradivarius pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 3 décembre 2023

2023-561 Convention avec l'association Par'âges pour la mise à disposition de la salle Moulinages le 2 décembre 2023

2023-562 Convention avec la commune de Loriol-sur-Drôme pour la mise à disposition de la piscine municipale pour l'année scolaire 2023-2024

2023-563 Convention avec la Région pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation du Forum Crest-ta-chance

2023-564 Avenant 1 signé avec cabinet SOFAXIS pour l'assurance des risques statutaires

2023-565 Convention avec l'association Entraide et jeunesse pour la mise à disposition de la salle des Acacias les 8, 22 octobre et 12 et 26 novembre et 10 décembre

2023-566 Renouvellement de la concession pour Daniel VINARD à compter du 19 mars 2023 pour 30 ans
2023-567 Renouvellement de la concession pour Janine FAURE à compter du 7 mars 2023 pour 50 ans
2023-568 Renouvellement de la concession pour Suzanne BLANC à compter du 12 août 2023 pour 15 ans
2023-569 Renouvellement de la concession pour Pascale VENTURINO à compter du 21 septembre 2023 pour 30 ans
2023-570 Renouvellement de la concession pour Véronique BARBIER à compter du 14 octobre 2023 pour 30 ans
2023-571 Renouvellement de la concession pour Mme Chantal HARTMANN à compter du 14 juin 2023 pour 15 ans
2023-572 Renouvellement de la concession pour Carole SAUREL à compter du 12 août 2023 pour 15 ans
2023-573 Renouvellement de la concession pour Christine DAUPHIN à compter du 16 mai 2023 pour 30 ans
2023-574 Renouvellement de la concession pour Ramona GONZALEZ à compter du 27 septembre 2023 pour 30 ans
2023-575 Renouvellement de la concession pour Donatien GILLE à compter du 18 août 2023 pour 30 ans
2023-576 Renouvellement de la concession pour Colette DAUMAS à compter du 19 juillet 2023 pour 30 ans
2023-577 Renouvellement de la concession pour Roger COURSAC à compter du 29 septembre 2023 pour 50 ans
2023-578 Renouvellement de la concession pour Nicole CAMILLONI à compter du 6 avril 2019 pour 30 ans
2023-579 Renouvellement de la concession pour Anne PORTELLI à compter du 15 janvier 2023 pour 30 ans
2023-580 Renouvellement de la concession pour Michel BLANC à compter du 17 juin 2023 pour 50 ans
2023-581 Renouvellement de la concession pour Janine PIZOT à compter du 15 janvier 2023 pour 30 ans
2023-582 Renouvellement de la concession pour Danielle SABATIER à compter du 14 novembre 2023 pour 30 ans
2023-583 Renouvellement de la concession pour Scarlet DAS NEVES à compter du 25 août 2017 pour 30 ans
2023-584 Convention avec l'association Crista ARNODARUM pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 11 novembre 2023
2023-585 Convention avec l'association USC Tour et Détours pour la mise à disposition de la salle des Acacias le 8 décembre 2023
2023-586 Convention avec le Greta pour la mise à disposition de la salle Seurat dans le bâtiment Dumont du 13 novembre au 8 décembre 2023
2023-587 Convention avec le Secours populaire pour la mise à disposition de la salle Yvonne-POINT le 7 octobre 2023
2023-588 Convention avec l'association Zazie 7 pour la mise à disposition de la salle 4 dans le bâtiment Dumont le 14 octobre 2023
2023-589 Convention avec l'association « Roue livre » pour animer des interventions BCD sur le temps scolaire pour l'année scolaire 2023-2024
2023-590 Convention de partenariat avec l'école Royannez pour la mise à disposition de la salle ARS 1 pour les 9-16-23-30/11 et 7-15-21/12 et 11/01/2024

2023-591 Convention avec M. MEZAS RUIZ pour la mise à disposition de la parcelle AM 27 à partir du 01/01/2024

2023-592 Contrat de cession signé avec RUMBAM pour l'organisation d'un spectacle « Fil-Bustière » le 16/12/2023 au cinéma-théâtre Éden

2023-593 Convention avec le Téléthon pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 9 décembre 2023

2023-594 Convention avec Mme NEZONDET Carole pour la mise à disposition de la salle 1 à du bâtiment Dumont

2023-595 Convention à l'ombre de la Tour pour la mise à disposition de la salle Coloriage le 11 novembre 2023

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin et du 8 septembre
Les procès-verbaux sont adoptés.

État-civil :

Décès de Madame Marcelle BORDERES, à l'âge de 99 ans, maman de notre collègue Danielle BORDERES. Beaucoup savent quel a été l'engagement de Danielle auprès de sa maman ces dernières années, elle s'en est beaucoup occupée. Le Conseil municipal exprime toute sa sympathie à Danielle.

ORDRE DU JOUR

1) Débat sur le rapport d'orientation budgétaire

Morgane PEYRACHE, rapporteur, indique que comme prévu dans le code général des collectivités le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune. Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir tant en matière de fonctionnement que d'investissement. Le projet de budget primitif 2024 sera présenté le 30 novembre 2023 à l'ensemble des Crestois comme toutes les années. Il porte sur le budget principal de la commune ainsi que sur tous ses budgets annexes.

La préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans une période caractérisée par un niveau d'inflation inconnu depuis les années 80 qui fragilise les budgets locaux depuis 2022. La Ville a pour but la poursuite du désendettement qui reste une volonté et un objectif très important pour la municipalité. En 2023, le désendettement a été de 267 000 €. Pour 2024 il y aura un recours à l'emprunt qui sera modéré, le désendettement sera accéléré et devrait être de plus de 380 000 €. L'encours de la dette sur le budget principal par habitant au 1^{er} janvier 2024 va être de 1 146 € ce qui sera un peu moins élevé que l'année précédente où il était à 1 170 €. Notre épargne brute est un des soldes d'intermédiaire de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière de la collectivité. Il correspond au solde des opérations réelles de la section d'investissement, il constitue la ressource interne dont dispose notre collectivité pour financer ses investissements dans l'exercice. C'est un double indicateur, un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement indispensable pour financer nos investissements et rembourser la dette existante, et un indicateur de la faculté de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants. Elle conditionne donc notre capacité d'investir sur la commune. En 2022, elle était de 1 174 752 €. La capacité de désendettement sur la commune est en 2022 à 9 années.

Nos objectifs qui président à l'élaboration de notre budget pour 2024 et ce depuis plusieurs années : la stabilité de nos taux d'imposition, la poursuite du désendettement de notre commune, la maîtrise et la rationalisation des charges de fonctionnement, des prévisions optimales pour une bonne exécution budgétaire, le respect de nos engagements et une attention particulière à la qualité de vie des Crestois. Le budget 2024 sera établi selon les orientations suivantes :

- Concernant les recettes d'abord de fonctionnement les prévisions relatives aux impôts et taxes sont stables. Pour la 28^e année consécutive, les taux de fiscalité locale seront maintenus en 2024. La hausse probable des recettes liées à la fiscalité directe sera basée uniquement sur la dynamique des bases fiscales.

Le montant de l'attribution de compensation versé par l'interco est bien évidemment maintenu à son niveau des exercices précédents. Le montant prévisionnel des taxes additionnelles au droit de mutation sera maintenu au niveau de 2023. Le produit attendu de la taxe sur l'électricité et du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est de manière prudente ajusté au niveau des recettes constatées en 2023. Les produits de gestion courante sont eux maintenus au même niveau que 2023. Les évolutions majeures que vous pourrez souligner lors du budget seront les produits des domaines liés à la reprise en régie de la gestion des foires et marchés et par logique conséquente la baisse de la redevance de fermiers. La hausse des dotations de l'État est caractérisée notamment par la mise en place d'un second dispositif de recueil pour des titres sécurisés (cartes d'identité...). Au niveau de nos dépenses de fonctionnement des charges à caractère général sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides, l'indexation des divers contrats d'assurance et de maintenance. Les efforts de gestion seront poursuivis pour permettre de contenir l'évolution des charges courantes. Le poste des dépenses d'énergie est maintenu par rapport à 2023 à un niveau très élevé mais le niveau devrait se stabiliser pour 2024.

La rationalisation des dépenses d'énergie devrait permettre de ne pas mobiliser plus de crédit budgétaire. Pour cela il y a l'extinction de l'éclairage public entre 22 h et 6 h de du matin, la baisse de la température de chauffe dans les bâtiments municipaux à 18,5°, la suppression des systèmes de chauffe-eau non indispensables et la réduction du nombre de bureaux occupés en période de chauffe en regroupant les agents. Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution est un enjeu majeur. Les charges tiendront compte des incidences liées au Glissement Vieillesse Technicité le GVT, issu du déroulement des carrières des agents ainsi que des besoins en recrutement de personnel, ce qui va évoluer à peu près à 4 % en plus. La refonte du RIFSEEP, récemment mise en œuvre, s'appliquera sur une année complète et des crédits seront mobilisés aussi pour le recensement de la population cette année. Les charges de gestion courante devront être stabilisées suite à l'année 2023 qui a permis la structuration définitive du budget du CCAS après le départ du service périscolaire. On a pu affiner le besoin de financement à hauteur en 2024 de 350 000 € pour la subvention au CCAS. Grâce à la politique de désendettement engagée par la Ville, la charge des frais financiers est contenue à moins de 200 000 € par an. Concernant les atténuations de produits, les crédits budgétaires relatifs à l'alimentation et à la redistribution des fonds nationaux de garantie individuelle et des ressources ainsi qu'au prélèvement au titre du FPIC seront inscrits à un niveau sensiblement équivalent à ceux de 2023. En investissement, la Municipalité maintiendra son effort pour un bon niveau d'équipement qui restera ambitieux avec un volume d'investissement conséquent tout d'abord, pour l'amélioration de notre cadre de vie une étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église Saint-Sauveur, la création d'un cheminement entre le centre d'art et la passerelle, l'entretien et la création de routes et de voies communales, la reprise de voirie dans le centre ancien.

Pour notre deuxième grande action sur le développement durable il y aura une étude pour la réalisation d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux du centre-ville (l'école

Royannez, Chandeneux, la cantine, le bâtiment Dumont et la mairie). Pour nos habitants il y aura aussi la réalisation d'une salle polyvalente de restauration scolaire pour les enfants de l'école Anne-Pierjean, une étude relative au réaménagement de l'école de musique permettant en particulier la création d'une salle de danse au premier étage et la poursuite du développement du réseau de vidéoprotection. Pour permettre l'ensemble de ces investissements conséquents, la Ville est d'abord attachée à optimiser la recherche des aides financières nécessaires au financement de ces opérations puis, afin de consolider le financement, un recours à l'emprunt sera proposé inférieur au niveau réalisé les années antérieures soit environ 850 000 €. De plus la ville dispose de recettes type FCTVA ainsi que du produit de la taxe d'aménagement. Ce dernier est dynamique et cela atteste de notre activité sur la commune

Concernant les budgets annexes, le budget de l'eau tout d'abord : les branchements en plomb dont l'analyse révélait un taux au-dessus de 10 µg/l ont été remplacés ces dernières années. Les interventions à venir sur des branchements seront effectuées à la suite de demandes des Crestois. Une dotation budgétaire sera également prévue afin de permettre de réaliser des travaux courants d'entretien et de réparation sur le réseau. Concernant l'assainissement, les travaux de mise en conformité du fonctionnement du réseau ont été réalisés pour la somme de 3 millions d'euros durant ces deux dernières années. L'année 2024 sera donc consacrée à la prise en compte des effets de ces travaux conséquents et à la poursuite de l'entretien du réseau. Enfin le budget annexe transport sera équilibré à hauteur de 20 000 €. la navette « Mouv' à Crest » poursuivra en 2024 une seconde année d'expérimentation permettant de mesurer le besoin d'un service de transport régulier sur notre commune.

Monsieur le Maire indique que la prudence d'un certain nombre de prévisions budgétaires doit normalement réserver aussi des marges pour le budget supplémentaire. Par exemple, si celui-ci l'autorise, la Ville aimerait, au-delà des études, réaliser le réseau de chaleur du centre-ville dès le budget supplémentaire. Il rappelle le choix de la Municipalité, depuis de nombreuses années, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale et de diminuer le niveau de la dette de la ville avec même une accélération du désendettement que nous choisissons de faire pour l'année 2024.

Nicolas SIZARET indique que la majorité présente cette année encore un projet jugé en décalage avec les enjeux importants du moment : urgence sociale alors que parmi les habitants rien qu'au centre-ville il y a 24 % de ménages pauvres ; urgence d'aménagement dans une ville où la voirie est dans un piètre état, où l'éclairage public laisse à désirer et où l'accès à un logement pour les plus modestes est devenu un parcours du combattant ; urgence écologique après un été 2023 particulièrement chaud où la Drome s'est encore une fois retrouvée presque à sec. Pour répondre à ces priorités, son groupe aurait espéré entendre ce soir des annonces d'actions s'inscrivant dans un véritable projet politique pour le futur de notre ville, cohérent avec les orientations du projet de territoire que porte la Communauté de communes.

La stratégie de la majorité tient en une seule priorité : la stabilité des taux d'imposition. Cette mesure ne concerne que les Crestois propriétaires les moins âgés et disposant d'un certain niveau de revenus, soit probablement une petite moitié des habitants. Cette posture a pour effet de justifier un statut quo sur la plupart des dossiers d'amélioration du cadre de vie des habitants et nous en avons beaucoup suggéré depuis le début de ce mandat. La majorité répond par un non de principe en brandissant l'étendard de la rigueur budgétaire comme argument massue.

La majorité les a jusqu'ici toujours écartés, en voici deux exemples : le dispositif cantine à 1 € nous offrait la possibilité d'alléger la facture des familles en bénéficiant d'un financement à 100 % par l'État. Concrètement par votre refus vous avez privé nos habitants de 75 000 € de recettes

extérieures. La tarification progressive de l'eau offrirait aux habitants un tarif modique pour les premiers mètres cubes d'eau vitale qu'ils consomment.

En conclusion la stabilité des taux d'imposition n'est qu'un faux argument qui cache en réalité un manque de vision et d'ambition. Nous n'approuvons donc pas vos orientations budgétaires qui ne répondent ni aux priorités actuelles des habitants ni à la préparation de l'avenir de notre ville.

Monsieur le Maire indique qu'il y a quelques idées reçues en termes de logement. Est-ce que le prix du logement à Crest a augmenté ces dernières années ? Est-ce que cela pose un certain nombre de difficultés à nos concitoyens ? La réponse est oui. Ensuite je m'autorise à comparer l'augmentation à Crest des logements et l'augmentation nationale tel que cela ressort de données INSEE. Les appartements à Crest entre 2016 et 2021 ont augmenté de 9 %. Au niveau national, l'augmentation du prix des appartements a été de 19,9 %, donc est-ce qu'il y a une augmentation du prix du logement à Crest qui peut poser des difficultés ? la réponse est oui. Est-ce que cette augmentation est anormale par rapport aux comparaisons nationales ? On peut rétablir la vérité, on est en dessous de l'augmentation nationale. La différence est moindre s'agissant des maisons, mais elle existe. L'augmentation du prix des maisons a été de 17,6 % selon les données INSEE ce qui est important comparé à une augmentation nationale de 18,9 %.

Deuxième élément sur l'accès au logement social, puisqu'on nous dit souvent que l'accès au logement social à Crest est difficile, il l'est en effet mais comparable avec ce qui se passe ailleurs. Pour une attribution à Crest, il y a 4,5 demandes, c'est juste supérieur au ratio national qui est de 4,4 ; donc la situation de Crest n'est pas idéale mais il pense qu'il faut un peu revoir cette idée qui est propagée sur le territoire selon laquelle la situation du logement à Crest serait apocalyptique par rapport à ce qu'on peut connaître ailleurs en France en termes d'évolution de prix. La tension sur le locatif social existe et elle est très comparable à ce qu'on connaît sur le plan national.

S'agissant de la rivière Drôme, assez sèche l'été, beaucoup d'entre nous l'avons connue à différents moments. Il y a plus de 20 ans on a inauguré le pont en bois assis dans le lit de la rivière.

Je vous rappelle que la Ville publie régulièrement, et encore récemment, les courbes sur l'approvisionnement en eau de la ville de Crest sur la nappe des PUES. Qu'en 2023 cette courbe a été très régulièrement supérieure à la courbe des années antérieures. Donc la nappe des PUES, qui approvisionne très majoritairement la ville en eau, est à un niveau supérieur à celle des années antérieures.

Pour le travail pluriannuel, c'est l'aménagement du quartier de la gare. Les travaux ont démarré cette année avec l'aménagement de la toiture de la médiathèque. En fin d'année vont commencer des travaux sur les réseaux. Puis nous rentrerons dans le cœur du sujet de la tranche 1, entre la MSA et le chemin du Petit-Saint-Jean tout au long de l'année 2024. Puis viendront la phase 2, la phase 3 à l'est et à l'ouest des zones. La Ville est aussi capable d'un travail d'anticipation comme nous le faisons actuellement avec la réflexion sur la reconversion du site de l'ancien hôpital.

Athénaïs KOUIDRI souhaite aborder quatre points de ces orientations budgétaires. Le premier c'est que la grande absente de ce ROB est la cuisine centrale. En 2021 l'étude pour la lancer avait été inscrite au budget et aujourd'hui elle est abandonnée. Il faut construire une salle de restauration à l'école Anne-Pierjean mais nous regrettons cet abandon.

Ce projet de cuisine centrale nous rassemble, il a été porté avec beaucoup de sincérité par plusieurs élus de la majorité. S'il faut élargir le nombre de partenaires alors envisageons ce projet au-delà de l'échelle de Crest avec des communes voisines et n'y renonçons pas. Et puisqu'on parle de restauration scolaire parlons aussi du tarif des cantines. Vous avez écarté l'opportunité du dispositif

cantine à 1 €, mais finalement vous avez tout de même créé un deuxième tarif. À présent le prix est monté à 3,80 € mais à partir du 3^e enfant c'est 3,60 €, peu importe le niveau de revenus.

Ensuite, en 2024 nous pourrions nous donner les moyens de concerter les Crestoises et les Crestois sur les grands projets coûteux et structurants pour la Ville. Elle pense bien sûr à la rénovation de l'ancien hôpital. La commission extra-municipale n'est pas suffisante pour consulter la population.

Ces travaux vont modifier en profondeur la physionomie de la ville, notre manière d'envisager la circulation piétonne et automobile dans le vieux Crest, l'usage collectif que nous ferons au nom de ce lieu emblématique. Je vois bien que plus le temps passe et plus vous vous y êtes résigné, mais la destruction du bâtiment A serait rédhibitoire et à mon sens un incroyable gâchis d'argent public.

Pleins d'autres sujets auraient leur place dans nos grandes orientations budgétaires sans nécessité de grosses dépenses, par exemple le droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous avons notre part à accomplir et nous pouvons faire beaucoup avec différents degrés d'investissement. Monsieur le Maire, vous aviez balayé rapidement le sujet l'an dernier mais d'autres s'en sont saisis puisque nous avons maintenant une permanence régulière de « Femmes à l'abri 26 » au CCAS et c'est très bien, et après ce premier pas on pourrait peut-être faire le second.

Et pour terminer, comme chaque année vous faites de la non augmentation du taux d'imposition l'axe majeur du budget et à nouveau nous partageons cet objectif de ne pas augmenter les impôts des Crestois même si je suis toujours un peu gênée par votre manière de le présenter, et je crois que ce type de rhétorique amène bien plus sûrement que la gratuité les gens à oublier la valeur des services publics proposés par la collectivité.

Monsieur le Maire apporte quelques éléments de réponse. Il assume tout à fait les choix du CCAS qu'il préside. Quand le CCAS se saisit des droits des femmes et de la lutte contre les violences, cela ne se fait pas en contradiction avec l'action municipale mais en pleine cohérence avec l'action municipale.

S'agissant de la question d'une cuisine centrale, on était parti d'une idée de besoins qui pourraient être coordonnés entre l'hôpital et la ville. La réalité est qu'en termes de repas les besoins de l'hôpital sont trop éloignés de ceux de la ville. Aujourd'hui les repas servis dans les écoles de Crest sont des repas fabriqués à Crest au lycée Saint-Louis. Cette situation est satisfaisante.

Monsieur le Maire indique que concernant la démolition du bâtiment, la commune pense en effet que le schéma quelle porte aujourd'hui est un schéma qui privilégie la réalisation d'un hôtel restaurant sur le bâtiment B, de logements sur le bâtiment C et d'un espace public de qualité devant le bâtiment B.

Stéphanie KARCHER indique que l'entretien et la création des routes est présent dans ce ROB. Cette année, il y a eu la reprise dans le centre ancien de la rue Roderie. Aujourd'hui, les détails n'apparaissent pas mais une liste complète sur tout ce qu'on aurait envie de voir fleurir dans notre belle ville de Crest sera faite. Le pragmatisme, principe de réalité, la gestion bon père de famille ça fait partie de notre ADN.

Vous nous dites qu'on est hors contexte et loin de toutes les dimensions sociales et environnementales, donc, si vous me permettez, on va reprendre au-delà des compétences obligatoires. L'étude et la maîtrise d'œuvre sur la rénovation de l'église Saint-Sauveur c'est une compétence obligatoire comme le cimetière.

Pour le développement durable, isoler par l'extérieur l'école maternelle comme cela vient d'être fait pour l'école élémentaire, c'est du développement durable. Si on parle du SDIE, il a montré le nombre de kWh dépensé sur l'ensemble de nos bâtiments communaux. Le projet de réseau de chaleur va concerner 8 bâtiments du centre-ville pour 25 % des consommations électriques sur des chaudières, devenues vétustes.

Concernant la tarification différenciée, l'idée peut être attirante mais quand on ne connaît ni l'usage, ni la composition de la famille, ni la situation scolaire ou professionnelle des familles, s'il s'agit d'une résidence secondaire alors comment annoncer que les premiers mètres cubes vont être offerts.

Concernant la cuisine centrale ce qui paraît important c'est d'abord de mettre un toit sur la tête des enfants. Pourquoi est-ce qu'on doit faire cette salle ? Parce qu'il y a une explosion d'enfants qui mangent à la cantine. En 2018 ils étaient 63 à manger en moyenne quand, aujourd'hui en 2023, ils sont 116. Ce sont trois bus qui transportent les enfants donc si on calcule le bilan carbone, ce n'est pas du développement durable.

Thierry GUILLOUD souhaite rappeler que le projet de cuisine centrale locale n'a pas été abandonné. Par rapport au centre hospitalier de Crest, il y a aussi une problématique de style de repas. Une cuisine centrale hospitalière, peut-être sur Montélégier, sera installée pour les hôpitaux. La ville a contacté différents partenaires mais la faisabilité d'une cuisine centrale n'est pas possible pour l'instant, le projet a été mis de côté.

Stéphanie KARCHER revient sur les 37 ans d'endettement. Elle rappelle qu'en 1995, quand Monsieur MARITON est devenu maire, la ville était endettée, même surendettée. La durée d'endettement était de 37 ans, le choix de placer la ville sous tutelle n'a pas été fait. Et donc ces 37 ans d'endettement et bien c'est un héritage qu'on porte encore aujourd'hui, et forcément il y a encore des conséquences aujourd'hui.

Morgane PEYRACHE indique que concernant les violences faites aux femmes, il y a deux choses qui existent sur la commune. On a d'abord un logement d'urgence qui existe sur la ville mais on a un logement social en lien avec une association en cas de besoin pour une femme seule ou avec des enfants qui pourra être logée à Crest ou à Valence, Montélimar... Des fois il y a aussi besoin que le logement soit éloigné de Crest.

Jean-Pierre POINT indique que la difficulté de se loger à Crest est peut-être une difficulté existante mais d'année en année la population augmente, même fortement, on le voit au niveau des écoles donc à un moment il doit y avoir des possibilités de se loger quand même qui ne sont pas insurmontables.

Juste une précision sur l'augmentation des taxes sur les résidences secondaires, il indique que certains villages autour de Crest ont 50 % de résidences secondaires, mais à Crest il y a à peine 4 % de résidences secondaires, il faudrait calculer le degré d'augmentation de ces impôts pour payer un mètre linéaire de bitume. Il faut être réaliste, 4 % de résidences secondaires ne vont rien changer.

Nicolas SIZARET voulait savoir où en est le projet de cantine à 1 euro.

Thierry GUILLOUD indique que l'ensemble de l'équipe municipale a fait un choix en juin que le maire a expliqué au conseil municipal du 19 juin.

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 28 – EXPRIMÉS 28 – POUR 21 – CONTRE 7 (R.-P. HALTER, N. SIZARET, A. FOUILLEUX, D. MARCON, A. KOUIDRI, C. PANNE, G. RHODE) – Adoptée

Départ de Hervé MARITON et de Ludovic GAUTHIER à 21 h 35.

Stéphanie KARCHER prend la présidence de la séance.

2) Durées et modalités d'amortissements à compter du 01 janvier 2024 suite au passage à la nomenclature M57

Morgane PEYRACHE indique que suite au passage de la nomenclature M57, la Municipalité est obligée de reprendre une délibération avec un détail assez précis, qui permet de mettre d'un côté au vu de ce que l'on achète une valeur d'existence pour la commune pour pouvoir l'amortir et mieux réinvestir derrière aussi.

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 26 – EXPRIMÉS 26 – POUR 26 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

3) Admission en non valeur et créance éteinte – budget de la commune

Morgane PEYRACHE indique que suite à un document transmis par le Trésor public il convient de constater une créance éteinte à hauteur de 870,40 € .

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 26 – EXPRIMÉS 26 – POUR 26 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

4) Décision modificative – budget de l'assainissement

Morgane PEYRACHE précise qu'il s'agit d'une décision modificative pour permettre de réajuster les crédits au niveau des intérêts des ICNE en fait c'est simplement une modification technique .

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 26 – EXPRIMÉS 19 – POUR 19 – CONTRE 0 (Abstentions : R.-P. HALTER, D. MARCON, N. SIZARET, A. FOUILLEUX, A. KOUIDRI, C. PANNE, G. RHODE) - Adoptée

5) Personnel communal : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Stéphanie KARCHER indique que l'État, par les services de l' INSEE, doit recenser dans les villes de moins de 10 000 habitants sa population en intégralité pour de disposer de statistiques sur le nombre d'habitants, sur les caractéristiques notamment sur les logements.

Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Pour ce faire on a besoin de 20 agents recenseurs qui ont en charge de recenser entre 250 et 300 logements chacun. Il vont être rémunérés par un système fixe, le SMIC de 1 750 € brut plus une part variable qui est non plafonnée c'est-à-

dire que s'ils ont un bon taux de retour de fiches enquêtées, ils vont avoir un forfait qui va à 120 % de cette rémunération fixe.

La Ville va communiquer sur ce recensement. La Ville va être indemnisée à 50 % des dépenses, cela a donc un coût pour la collectivité.

Boris TRANSINNE demande si le recrutement a commencé.

Stéphanie KARCHER indique que la Ville a communiqué en externe et en interne, la Ville a déjà reçu des candidatures.

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 26 – EXPRIMÉS 26 – POUR 26 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

6) Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs

Stéphanie KARCHER explique qu'il s'agit de la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet. Il s'agit d'un poste d'ASVP (Agent de surveillance de la voie publique). On a parlé du délégataire des foires et marchés qui ne satisfait pas les enjeux de la ville et ses attentes. La reprise en régie oblige la Ville à recruter un placier. En effet, un agent de la police municipale ne peut pas être placier. Un policier municipal est également en cours de recrutement puisque, actuellement, l'effectif de la police municipale est à six au lieu de huit personnes. Pour information, le placier actuel va continuer de travailler sous contrat pour la mairie.

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 26 – EXPRIMÉS 26 – POUR 26 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

Stéphanie KARCHER propose une suspension de séance de 15 minutes.

Stéphanie KARCHER remercie l'assemblée pour avoir permis cette suspension de séance qui est prévue évidemment par le règlement intérieur.

La 7^e délibération porte sur l'approbation d'un protocole transactionnel concernant un litige relatif à la PAE. Cette délibération devait être portée, expliquée et explicitée par Monsieur le Maire. Nous ne sommes pas assez armés techniquement pour la présenter aujourd'hui et donc on a décidé de la retirer.

Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

8) Convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Christophe LEMERCIER indique qu'il va présenter la convention-cadre « Petites Villes de Demain » qui est signée entre la commune, la CCCPS, l'État et le Département. Ce dispositif concerne les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité. L'objectif de ce programme est de permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs en leur proposant une offre de service sur-mesure mobilisable en fonction de leurs besoins. La commune de Crest a fait acte d'adhésion depuis le 21 septembre 2021.

L'objectif de cette convention est de donner des moyens de concrétiser les projets de territoire de la commune pour conforter notre statut de ville dynamique, respectueuse de l'environnement où il fait bon vivre. C'est avant tout donc une boîte à outils dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économique, écologique, numérique et démographique.

La convention et ses annexes est reconnue comme valant opération de revitalisation du territoire et précise les éléments suivants : la durée de la mise en œuvre donc à savoir 2024-2029, les secteurs d'intervention, le contenu et les calendriers des actions prévues le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans les secteurs d'intervention délimités, et définit le comité de projet associant l'ensemble des partenaires publics et privés concernés.

Cinq enjeux importants de revitalisation du centre-ville ont été identifiés. Le premier c'est la modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux. Le deuxième enjeu concerne la lutte contre la vacance et le logement indigne. Le troisième enjeu est la réhabilitation de l'immobilier et de friches urbaines. Le quatrième est la valorisation du patrimoine bâti et le cinquième enjeu c'est la diversification du tissu urbain, le tout dans une perspective de mixité sociale d'innovation et de développement durable. À cela, on ajoute que l'ORT est également créatrice de droit et s'accompagne de mesures pour favoriser la rénovation de l'habitat, l'investissement locatif, pour renforcer l'attractivité commerciale dans les centres, pour autoriser les expérimentations et faciliter les procédures et les interventions sur des bâtiments en état d'abandon.

À l'heure actuelle cela représente environ 14 millions d'€. Ce sont des gros investissements à prévoir ; il y aura des restes à charge pour la commune qui seront importants donc sûrement entre 3 à 6 millions sur 10 ans ; ce seront quand même de gros budgets annuels de 300 à 600 000À€.

À ce jour, ce sont des orientations ; il n'y a pas d'ordre de priorités défini, ni d'actions qui ont été validées, mais cela donne vraiment une dimension de savoir où la commune veut aller. Des précisions seront apportées dans le premier trimestre 2024 par la commune. Des comités de pilotage seront organisés avec tous les partenaires. Par voie d'avenant on pourra modifier, améliorer cette convention.

René-Pierre HALTER indique que ce projet de convention d'opération de revitalisation du territoire « Petites Villes de Demain » permet de partager des éléments de diagnostic intéressants. Pourtant, la suite de la convention cadre reste sans intention politique forte au-delà de l'amélioration de l'apparence de la ville en soignant ses entrées et du renforcement de l'attractivité du centre-ville. Les comparaisons avec la situation nationale qui nous ont été présentées par Monsieur le Maire en début de débat sur le ROB n'enlèvent rien à la gravité du problème local en matière de logement. Il devrait à notre sens être traité de façon plus approfondie et quantifié dans l'OPAH à venir, c'est pourquoi nous avons demandé communication de l'étude pré-opérationnelle.

Alors que l'une des particularités d'une ORT est justement une concertation multi-acteurs afin de partager le diagnostic et le choix des actions. Il regrette que les conseillers municipaux n'aient pas connaissance du détail des actions prévues et du rythme prévu de la concertation notamment avec la CCCPS.

Sur l'ancien hôpital, le projet occupe, quant à lui, une place importante puisqu'il est censé répondre à au moins trois problématiques habitat, tourisme et espaces publics alors même que la concertation est au mieux amorcée et que l'information des citoyens n'a pas, quant à elle, réellement commencé. Sur la mobilité, l'action de la CCCPS est reconnue en une phrase curieuse concernant la Vélodrome

qui serait un itinéraire de découverte. Les 65 800 passages relevés de juin 2022 à 2023, soit une moyenne de 188 passages par jour, montrent qu'il s'agit d'abord de faciliter les déplacements au quotidien et, notamment, les trajets domicile-travail sans emprunter son véhicule. De plus il constate que les efforts annoncés par la Communauté de communes pour 2024-2025 concernant la mise à disposition pour la ville de Crest de nombreux équipements de stationnement pour vélo sont passés sous silence alors qu'ils contribuent significativement à l'amélioration des conditions de mobilité active dans notre ville.

Quelques observations, peut-être un peu plus précises, sur la pauvreté des ménages et ses conséquences, le constat en particulier en centre-ville n'entraîne aucune action spécifique. Le logement social n'apparaît donc pas en tant que tel, ce qui est problématique compte tenu du constat de pauvreté des ménages fait dans le diagnostic.

Sur l'amélioration de l'habitat, pour notre groupe, l'essentiel à relever n'est pas les 59 % de logements corrects, même si c'est un chiffre qu'il faut noter, pour nous l'essentiel ce sont les 12 % de logements dégradés ou en ruine dans le centre-ville.

Nous notons que le tourisme avec une création d'un hébergement hôtelier sur le site de l'ancien hôpital relève d'une priorité 1 tout comme l'ascenseur urbain alors que l'habitabilité, la mobilité, l'accessibilité relève d'une priorité 3.

L'ensemble de ces éléments suffit amplement à nous prononcer contre ce projet de convention.

Stéphanie KARCHER précise que sur les phases de COPIL, le 22 juin tous les acteurs étaient invités, donc évidemment la CCCPS, que deux agents sont venus mais pas le président ni d'autre élu.

Le bâti dégradé c'est 5 % à Crest donc ce n'est pas le chiffre que vous avez évoqué et dans le périmètre de l'hyper-centre c'est 10 %. Les ateliers qui vont venir avec les visites qui ont été faites sur place avec Urbanis ont permis d'identifier des îlots particulièrement dégradés. C'est sur ces îlots que les efforts vont porter pour pouvoir voir les initiatives privées et publiques, pour rénover les parties particulièrement dégradées.

Christophe LEMERCIER pense que ce qui est en train de se passer ce soir est quand même assez grave, il pense que si ces collègues de l'opposition s'opposent à une convention ORT, il croit qu'ils ne mesurent pas les conséquences que ça peut avoir pour la commune de Crest, pour ses habitants justement. C'est un dispositif qui permet effectivement de régler tous les problèmes évoqués par Monsieur HALTER.

Ce soir il s'agit de définir les axes stratégiques, c'est exactement ce qui a été évoqué, tous les points y compris le stationnement. C'est l'axe effectivement numéro 3, donc cette convention balaie tous les sujets. Il ne s'agit pas de fiches d'action qui sont priorisées même s'il y a un tableau qui a été donné. Au premier trimestre 2024, les fiches seront exposées, il y aura une grande concertation. Il y a un comité de projet dans lequel tous les partenaires, y compris l'État, seront conviés.

L'État et le Département se félicitent que la Ville de Crest soit engagée dans ce dispositif, ils vont pouvoir nous aider et vous allez voter contre. Si cette convention ne passe pas c'est vraiment catastrophique, vous ne mesurez pas du tout l'impact de votre position. Je vous invite à faire peut-être une suspension de séance à votre tour pour réfléchir à votre position. Ne pas inscrire Crest pour les 5 ans qui viennent dans le dispositif « Petites villes de demain », avec les subventions qu'il peut y avoir, c'est tirer une balle dans le pied de la commune de Crest. Mesurez vraiment les choses ! Il peut y avoir du débat politique, il peut y avoir des postures, mais je pense que l'intérêt de la ville de Crest, de ses habitants doivent être pris en considération.

Sur le logement, il y a effectivement une OPAH qui va pouvoir traiter des logements insalubres, c'est effectivement un des axes importants de cette convention.

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 26 – EXPRIMÉS 26 – POUR 19 – CONTRE 7 (R.-P. HALTER, D. MARCON, N. SIZARET, A. FOUILLEUX, A. KOUIDRI, C. PANNE, G. RHODE) – Adoptée

9) Présentation du rapport annuel 2022 du délégataire du service de l'eau

Jean-Marc MATTRAS indique qu'il faut présenter le rapport annuel sur l'eau. Suez est notre délégataire depuis 2015, c'est un engagement sur 12 ans, donc jusqu'au 27 juillet 2027. Essentiellement des chiffres clés à annoncer : c'est 96 km de réseau pour l'eau, c'est le nombre d'abonnés qui augmente avec 4 622 abonnés ; une consommation d'eau par contre qui est en diminution, ce sont des chiffres qui sont plutôt intéressants quand on les analyse. Effectivement on peut rentrer dans les détails et voir que la consommation des ménages en particulier diminue, elle passe de 315 000 à 310 000 donc une moyenne de 74 m³ par abonné. Ce sont des chiffres que l'on peut extraire de ce rapport annuel du délégataire.

Il y a deux stations de pompage : les Pues où l'on pompe à 97 % et puis on a le syndicat Drôme Gervanne qui alimente la ville à hauteur de de 3 %.

La ressource en eau est stable. En 2022 on a eu une pluviométrie inférieure à 2021 néanmoins la ressource est restée au-dessus des niveaux de ces cinq dernières années.

Il est pris acte du rapport.

10) Présentation du rapport annuel 2022 du délégataire du service de l'assainissement

Jean-Marc MATTRAS indique qu'il y a un peu moins de clients abonnés, c'est normal puisqu'il y en a qui sont en assainissement non collectif. Néanmoins on a quand même toujours une centaine d'abonnés supplémentaires par rapport à l'année passée. Des travaux sur le réseau d'assainissement ont été réalisés pour faire du séparatif. On a fini la tranche 1 en 2022 pour 1,5 M€, c'est 1 km de réseau mis en séparatif sur tout le quai Pied-Gai et la rue Gustave-Eiffel. On poursuit les travaux avec la tranche 2 et la tranche 3 du schéma directeur.

On a un peu moins de consommation d'eau de la part des particuliers, donc on a un peu moins de déversement dans les réseaux ce qui entraîne bien sûr une facturation un peu moindre.

Retour de Ludovic GAUTHIER.

Stéphanie KARCHER indique qu'il a aussi été demandé au Préfet une certaine temporalité sur les effets des travaux pour voir l'impact sur la station d'épuration avant de se lancer sur d'autres perspectives à venir selon ses résultats.

Nicolas SIZARET souhaite revenir sur certains aspects de ce rapport. Sans surprise le rapport annuel indique que la commune est toujours en non conformité sur son réseau d'assainissement.

Cette année ce sont 113 000 m³ d'eau collectés par le réseau des égouts qui ont été déversés directement dans la rivière sans traitement, c'est-à-dire 14 % du total des eaux collectées. C'est

moins qu'en 2021 puisqu'on est redescendu de 17 % à 14 %, et ça il faut s'en réjouir, et évidemment les travaux importants d'amélioration du réseau ont été engagés il y a 2 ans. Nous faisons confiance au service pour que les non-conformités de notre réseau soient rapidement et définitivement levées. En attendant nous resterons attentifs car la rivière est vulnérable à la pollution notamment en période d'étiage.

Par exemple, si on en croit le rapport du délégataire, en février 2022 au niveau du pont Mistral en trois heures plus de 1 000 m³ de nos réseaux d'égouts ont été déversés dans la Drôme. Si le niveau de la rivière est particulièrement bas lors de tels épisodes, la concentration en substances polluantes peut devenir dramatique pour le milieu naturel.

Le groupe est bien conscient des défis techniques et financiers que pose la reprise du réseau d'assainissement, le vieux Crest est une ville médiévale, les dénivelés sont importants, les rues étroites et le réseau est vieillissant. On n'atteindra pas 100 % de réseau séparatif, mais ce qu'il faut c'est revenir au plus vite dans les tolérances de conformité prévues par la loi. Le groupe souhaite connaître ce soir la date attendue pour la fin des travaux et la date à laquelle il est prévu que l'Agence de l'eau et la Police de l'eau se prononcent au regard des travaux réalisés pour lever ou non la sanction prise contre notre territoire qui est privé, depuis plusieurs années, d'une prime à l'épuration annuelle de 100 000 € du fait de la non-conformité du réseau d'assainissement.

Jean-Marc MATTRAS se félicite que le groupe d'opposition soit d'accord avec la Ville. C'est vrai que la pluviométrie a bien aidé. Il ne faut pas faire l'amalgame parce que quand il pleut c'est pas des égouts à 100 % qui se déversent dans la Drôme, c'est en grande partie de l'eau de pluie. Notre réseau d'assainissement est commun avec les villes d'Aouste-sur-Sye, Piégros-la-Clastre et Mirabel-et-Blacons.

On peut effectivement dire que la station d'épuration ou que notre réseau a des soucis de conformité, mais c'est quand même 3 millions de travaux qui vont être faits d'ici la fin de l'année, donc effectivement il faut se donner le temps pour voir comment ça va se passer au niveau de la station d'épuration.

Au mois de février il y a eu 1 000 m³ d'eaux usées qui se sont déversées, c'est parce que tout simplement il y a eu une obturation. Il faut savoir qu'au pont Mistral quand ça se déverse c'est en grande partie soit un souci d'obturation soit un souci avec une ou des communes voisines car une grande partie de notre réseau « Est » est en séparatif.

Stéphanie KARCHER indique que la fin des travaux d'assainissement est prévue pour fin février 2024. Pour mesurer l'efficacité des travaux, il est donné un calendrier de 2 ans pour justement avoir toutes les mesures qui sont dans les rapports parce que, évidemment, la pluviométrie est différente d'une année sur l'autre, les situations varient.

Elle indique qu'une analyse pour vérifier la qualité de l'eau de baignade a été réalisée dans la Drôme cet été. Nous avons une qualité d'eau « baignable » donc c'est aussi un signe de la qualité de l'eau.

Il est pris acte de ce rapport.

11) Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau

Jean-Marc MATTRAS indique que c'est un rapport public qui se trouvera sur le site de la Ville.

Le RPQS reprend tous les chiffres qui se trouvent dans le rapport du délégataire. Ce qu'il faut retenir c'est essentiellement le prix de l'eau, la part de la collectivité n'augmente pas. La part qui revient à la commune de Crest est stable, on l'a même baissé puisque, en 2022, on est passé de 0,70 € à 0,68 €. Par contre c'est la part du délégataire qui est donc indexée sur l'indice de la construction et bien d'autres indices comme l'énergie, et cela entraîne une variation de 5,7 % sur la facture pour 120 m³ par abonné.

On a des recettes qui sont en légère baisse, mais c'est normal : on a vendu moins d'eau. C'était 310 000 pour 2022 contre 315 000 en 2021. La qualité de l'eau est conforme à chaque prélèvement. On a 19 prélèvements par an, donc c'est plus d'un prélèvement par mois.

Nicolas SIZARET revient sur ces aspects de prix qui ont été évoqués puisque dans le RPQS et dans le rapport d'activité on relève une mauvaise nouvelle pour les habitants. Suez nous informe que sur la partie du prix de l'eau sur laquelle il a la main, c'est-à-dire la part délégataire, il a augmenté en 2022 les tarifs du m³ d'eau potable vendu au ménage de 12,4 %. Alors on est bien d'accord que si on met ça en regard avec la non action de la part communale cela fait une augmentation globale de 5,7 %. Il y a une explication à la page 8 du rapport annuel du délégataire dans le chapitre intitulé une crise imprévisible qui bouleverse l'économie de nos contrats, on y lit que l'année 2022 a été marquée par une accentuation de l'inflation. Cela engendre des coûts supplémentaires et le délégataire conclut que « des adaptations contractuelles peuvent se révéler nécessaires afin de rétablir l'équilibre contractuel correspondant à l'intention des parties lors de la signature du contrat ».

Le premier article de la loi sur l'eau de 1992 le dit clairement : l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation et l'usage de l'eau appartient à tous, si une collectivité décide d'en confier la gestion à un opérateur privé c'est elle qui définit les règles du jeu de cette délégation de service, notamment les prix et leurs évolutions. Peut-être est-il temps de revoir les clauses de nos contrats de délégation de service public de l'eau qui pourraient certainement être rendues plus favorables aux consommateurs.

Jean-Marc MATTRAS veut rassurer tout le monde : il n'est pas question de revenir sur le contrat d'adaptation auprès de Suez. En 2014, quand on a mis en place cette DSP, il a fallu trouver des indices pour indexer le prix de l'eau. Effectivement l'énergie a fortement augmenté et donc dans l'indice du prix de l'eau il y a l'indice énergétique comme l'indice de la construction. Le prix du délégataire augmente mais cela ne fait que 5,7 % sur la facture du contribuable.

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 27 – EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

12) Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Jean-Marc MATTRAS indique que le RPQS reprend les chiffres du rapport du délégataire sur l'assainissement. Les volumes facturés sont à la baisse. 86 % des abonnés sont sur de l'assainissement collectif. Un prix de la collectivité qui reste stable, on réalise pour 3 millions de travaux.

Stéphanie KARCHER indique que la Ville réfléchit à l'installation d'un compteur à mettre au niveau du pont Bossu pour avoir des mesures efficaces peut-être en partageant cet investissement avec les communes de Divajeu, Eurre... Celui qui existe aujourd'hui ne fonctionne pas toujours. En

mettant un compteur on pourra avec notre DSP voir ce qu'il en est et faire le delta de l'eau qui est rentrée et l'eau qui arrive en amont de la station d'épuration.

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 27– EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

13) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SME Drôme-Gervanne -année 2022

Crest fait partie d'un syndicat qui s'appelle le syndicat des eaux de Drôme-Gervanne. C'est une deuxième ressource en eau pour la ville de Crest après les Pues à Allex. La Ville a des droits d'eau à hauteur de 70 % et donc on a financé le réseau à la même hauteur. Ce syndicat revend l'eau à un autre syndicat qui gère les communes de Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre et le pays de Saillans, la distribution et la facturation aux abonnés, et il revend aussi de l'eau à la ville de Crest par l'intermédiaire de notre délégataire Suez. Le volume d'eau vendu à la ville de Crest pour 2022 est de 45 000 m³ et on a un contrat à 25 000 m³ par an. C'est un syndicat qui produit 377 000 m³ d'eau, c'est à peu près 50 % de ce qu'on produit sur le site des Pues à Allex. Il y a un rendement à 93 % du réseau principal du syndicat.

Stéphanie KARCHER profite de cette présentation pour parler de la décision de justice, qui a été mise sur table, du tribunal de Grenoble suite au recours qui avait été fait par la FRAPNA.

Quand vous regardez ce rapport, l'ensemble des moyens n'a pas été accueilli par le juge et il est très intéressant de regarder justement le motif 13 qui concerne la compatibilité du PLU avec la ressource en eau potable. En dehors du fait que tous les moyens n'aient pas été accueillis et que l'ensemble est sur-développé, et bien la ressource en eau est justement rassurante pour le juge. Nous avons avec cette ressource qui vient de la Gervanne notre source de secours et nous sommes absolument conformes sur le fait que nos stockages dépassent largement la consommation journalière de la commune. À ce titre l'objectif de réduction de 15 % ne s'impose pas à Crest puisque c'était un des motifs. Donc je profite de cette délibération pour en parler, et le plus long développement du juge porte sur l'eau justement qui rassure la population et par notre source principale des Pues à Alex et sur cette source secondaire que l'on a avec Drôme Gervanne.

Nicolas SIZARET a deux questions. En 2022, on a consommé 48 000 m³ et il aimerait savoir pourquoi, alors que la Ville a un engagement de 25 000 m³, Jean-Marc MATTRAS a évoqué le fait de préserver la ressource de la nappe des Pues en période d'étiage. Pourquoi ce quasi doublement puisque l'année précédente on était à 25 000 m³ et on passe à 48 000 m³.

Il aimerait savoir : pour un ménage crestois : quand on achète 1 m³ de plus au syndicat et qu'on prélève 1 m³ de moins à la nappe des Pues : est-ce que ça coûte plus cher ou est-ce que ça coûte moins cher ?

Jean-Marc MATTRAS indique que l'eau facturée par le syndicat est à 32 centimes. Le coût de production annoncé par Suez par m³ à la station des Pues à Allex est de 0,16/0,17 centimes.

Pour expliquer les 48 000 m³, c'est une solution de secours. Quand il y a des travaux, un problème sur une pompe et bien on ouvre une vanne. C'est automatisé depuis 3 ans maintenant, donc il y a de l'eau qui est injectée sur le réseau de la ville de Crest par Drôme-Gervanne. Donc en 2022, il y a eu des travaux qui ont justifié la hausse de la consommation.

Christophe LEMERCIER indique que l'urgence climatique évoquée ce soir ne veut pas dire faire n'importe quoi ou se précipiter. Cette eau est une ressource clairement identifiée qui est plutôt une ressource de secours pour de l'eau potable.

Aujourd'hui il pense que les gens qui sont sur ce territoire, y compris dans la Gervanne, sont soucieux de l'utilisation qui va être faite. C'est pour cela que le SCOT dans sa sagesse, que ce soit au niveau de la CCCPS, de la CCVD, tout le monde est tombé d'accord sur le fait qu'il fallait faire une étude. Il est important de savoir ce qu'on fait, quel il volume faudra pomper. Ce sont des questions qui sont importantes et pour ça il y a deux ans pour faire des études. En dehors de l'aspect économique, qui est un élément important, il faudrait savoir qu'est-ce qu'on y fait. Quel volume on peut pomper. À quel rythme elle se reconstitue. Et, dans tous les cas, il s'agit de substitution, c'est de l'eau potable c'est peut-être pas pour tous les usages donc tout cela va demander des études et des discussions.

Deuxième remarque, je rappellerai que le 25 novembre 2021 quand il a fallu confier à Suez un contrat de 12 ans pour l'assainissement, il n'y a eu aucune opposition, aucune personne du groupe ne s'est abstenue ni n'a voté contre.

Jean-Pierre POINT rappelle simplement que pour une ressource de secours, peu utilisée, la Ville paie 70 % de tous les investissements qui sont faits sur cette réserve de Drôme Gervanne, à ne pas oublier.

Il est pris acte du rapport.

14) Convention de veille et stratégie foncière entre la commune, la CCCPS et EPORA

Jean-Pierre POINT explique qu'EPORA est un établissement public foncier qui, entre autres, permet aux communes de réaliser des projets notamment sur la requalification des friches. C'est une aide sur le portage foncier et les études de requalification. À Crest, par exemple, nous avons signé plusieurs conventions avec EPORA. Ce soir on propose de signer une nouvelle convention tripartite entre la commune, la CCCPS et EPORA. Cette convention permettra à la CCCPS de porter des projets liés à sa compétence économique sur les secteurs économiques de la ville. Elle permettra une aide d'EPORA sous forme de portage foncier de financement des études sur le projet de la CCCPS de reprise des anciens bâtiments de la CCVD qui est un beau projet. C'est bien de travailler sur des friches plutôt que de d'aller vers l'extérieur pour faire des bureaux ou d'agrandir des locaux.

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 27 – EXPRIMÉS 27 – POUR 27 – CONTRE 0 – Adoptée à l'unanimité

15) Présentation du rapport d'exploitation de la Tour – année 2022

Boris TRANSINNE indique que le délégataire gestionnaire de la Tour la société KLÉBER-ROSSILLON a remis son rapport d'exploitation annuelle pour l'année 2022 à la Ville. Ce rapport a été présenté lors de la réunion de la commission extra-municipale sur les enjeux liés à la Tour de Crest le 7 septembre 2023. Au cours de cette réunion, la société a pu répondre également aux questions des membres de la commission et aussi donner des éléments sur la saison 2022 et la saison en cours. Concernant la fréquentation, la Tour a accueilli environ 51 000 visiteurs en 2022 contre 37 000 en 2021 c'est un record historique. Les deux premières années ont été compliquées à cause de la COVID. Toutes les activités sont en hausse et la nouvelle boutique, beaucoup plus attractive, propose une offre beaucoup plus complète.

16) Avenant à la DSP pour l'exploitation de la Tour

Stéphanie KARCHER indique que lors de la commission extra-municipale, la société KLÉBER-ROSSILLON, après avoir présenté le rapport d'activité, a souhaité échanger sur l'hypothèse d'une prolongation de la concession. Pour comprendre cette demande, il faut rappeler qu'en 2020 et en 2021, la Tour a connu 9 mois de fermeture stricte, puis de la restriction, puis un arrêt de la communication. Suite à ces années perdues, il y a eu une discussion avec la Ville. La société a souhaité rallonger le contrat. La Ville a réfléchi et a demandé une contrepartie sous la forme d'investissement dans un équipement pérenne à destination du jeune public. On part, sans doute, sur un parcours thématique derrière la Tour de Crest. C'est trop tôt pour parler de la programmation de ce lieu, mais on s'est entendu sur cet équipement avec un investissement de 30 000 € minimum. C'est un investissement pérenne qui restera donc après la fin de la DSP.

Athénaïs KOUIDRI indique que, dans le rapport d'activité, il y a beaucoup de choses positives qui ressortent, mais ça laisse quand même un recul qui est faible. Pourquoi se précipiter ? Si la convention se terminait bientôt, dans un an ou deux, à la limite on pourrait être d'accord s'il y avait un impact sur la « deadline », mais aujourd'hui ce n'est pas suffisant. Il faudrait se laisser davantage d'années de recul, quitte à acter que l'on prend en compte ces deux années, qui ont été différentes, dans le bilan. Mais la fin de la DSP n'est pas encore là, il y a de la marge et on a le temps de se laisser le recul sur l'évaluation de leur action. Le groupe est donc défavorable à cette prolongation si loin de la fin de la DSP.

Stéphanie KARCHER indique que soit on rajoute deux ans tout de suite et le contrat est repoussé ou deux ans plus tard, mais le résultat est le même, le contrat se terminera en 2031. On peut comprendre que 30 000 € pour un équipement envers le jeune public, la société ne va pas investir en 2029. L'idée c'est qu'ils puissent jouir de cet investissement et de voir l'impact en termes d'entrées et de recettes. Il faut le faire le plus tôt possible parce que ce sera multiplié année après année.

Stéphanie KARCHER souligne que c'est bien pour l'attractivité de la ville de Crest de voter contre le développement touristique de la Tour.

La délibération est mise au vote :

VOTANTS 27 -EXPRIMÉS 27 – POUR 20 – CONTRE 7 (Contre : R.-P. HALTER, N. SIZARET, D. MARCON, C. PANNE, A. FOULLEUX, A. KOUIDRI, G. RHODE) - Adoptée à la majorité

La séance est levée à 23 h 35.